

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
16 JUIN 2022

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	12

OBJET : 2022_055 DELIB

13. COMMUNE ET CCAS.
DENONCIATION DU MARCHÉ
FOURNITURES DE BUREAU ET
CREATION DU GROUPEMENT
DE COMMANDES POUR LE
NOUVEAU MARCHÉ.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 
ID : 059-265904003-20220623-12072022D13_AB-DE

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-trois juin à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est rassemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Marie Josée RUHLAND, Nicole CAMBRON, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET et Régis DEVEY

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Marie Françoise BILLIAU et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET

Absents : Mme Martine LORPHELIN,

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le groupement de commande est régi par les dispositions des articles L 2113-6 à L 2113-8 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 mai 2018 du code de la commande publique.

Il l'informe que dans le cadre d'une mutualisation des besoins et afin de rationaliser les dépenses publiques, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Merville ont décidé de créer un groupement de commande commun pour le lancement d'un marché pour l'acquisition de fournitures et matériels de bureau.

Il rappelle que par délibération du 14 juin 2021, la Commune a autorisé la constitution de ce groupement de commande, formalisé par une convention. En conséquence de la forte hausse des prix et des difficultés d'approvisionnement liées à la conjoncture, le marché ne sera pas reconduit à la date anniversaire. Une nouvelle consultation sera lancée prochainement, à cet effet il y a lieu de reconduire cette convention.

La Commune de Merville assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Chaque entité, membre du groupement de commande, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution, notamment pour le paiement des factures.

À ce titre, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- Autorise le renouvellement de la constitution de ce groupement de commande auquel participeront la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Merville, pour les fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques.
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commande présentée en annexe de la présente délibération et autorise le Président à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.
- Autorise la signature par le Président du marché à intervenir, après attribution par la commission d'achat, ainsi que les avenants inférieurs à 5 %.
- Impute les dépenses afférentes au Centre Communal d'Action Sociale au budget du CCAS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.